



Route de la  
Durance  
04100  
MANOSQUE

**N° 38**  
**4e trimestre 2011**

# **La lettre du CERPAM**

**Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée**

*Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat*

## **SOMMAIRE**

- Régional - Des chèvres et des forêts, une nouvelle histoire a commencé...
- Régional – Formation en pastoralisme
- Alpes-de-Haute-Provence – Vers un renouveau de l'élevage à Blieux ?
- Alpes-de-Haute-Provence – une belle opération de restauration de cabane d'alpage
- Hautes-Alpes - Les systèmes d'élevage du Buëch face à l'arrivée de loups
- Hautes-Alpes – Remise en valeur pastorale sur la commune de Sigottier
- Alpes-Maritimes - Le pastoralisme autour du col de la Bonette, un atout touristique
- Bouches-du-Rhône : une installation caprine laitière basée sur la traite mobile
- Var – Gérer l'interface entre habitations et forêt avec le pastoralisme
- Vaucluse - Pastoralisme et DFCI
- Communication : le site Internet du CERPAM fait peau neuve
- Problèmes de réception de cette lettre ?

### **Régional - Des chèvres et des forêts, une nouvelle histoire a commencé...**

Le 27 septembre 2011, la traditionnelle matinée technique précédant l'assemblée générale du CERPAM proposait un thème inédit : celui de la valorisation des parcours méditerranéens par l'élevage caprin laitier. Avec la mise en place des signes de qualité pour les productions fromagères fermières, avec le développement des installations basées sur les parcours et les espaces boisés,

le CERPAM a en effet engagé depuis trois années un nouveau programme destiné à fournir pour ce type d'élevage un référentiel de gestion pastorale, combinant alimentation des troupeaux et durabilité de la ressource. Cofinancés par le Conseil Régional et le Feader, les travaux sont conduits dans le cadre de l'Unité commune de Programme « Pastoralisme méditerranéen » en partenariat avec les services pastoraux de Languedoc-Roussillon et Corse, les techniciens caprins des Chambres d'Agriculture, l'Institut de l'Élevage et l'INRA. Ils prennent appui sur un réseau

d'une douzaine d'exploitations de référence ; l'une d'entre elles, celle de M. Thierry Faure, sur la commune de Mimet dans les Bouches du Rhône, accueillait la restitution des premiers résultats obtenus. 140 personnes ont ainsi répondu à l'invitation du CERPAM, comme à l'habitude de toutes provenances professionnelles et géographiques.



Cette exploitation « très grand pastorale » prélève l'essentiel des besoins annuels du troupeau sur parcours (75 %) avec moins de 20 kg de foin distribué par chèvre et par an. Un système cohérent avec une production certes limitée avec des chèvres du Rove (300 litres par an et par chèvre), mais un effectif important et une très bonne valorisation commerciale des produits. La technicité et le savoir-faire de l'éleveur ont été mis en avant dans sa capacité à valoriser la broussaille, tout en assurant son renouvellement dans la durée. Avec les autres fermes du réseau, ce sont ainsi les références de stratégies pastorales et les niveaux de ressource des milieux boisés et embroussaillés qui ont été présentées. En complément, les éleveurs de l'Association de la chèvre du Rove ont aussi expliqué leur combat pour la sauvegarde de la race et la labellisation de son produit phare, la brousse du Rove. Enfin, la contribution du pâturage caprin à la protection des forêts contre l'incendie, dans le cadre d'un contrat agro-environnemental a été présentée

avec les forestiers. Ce fut le moment pour rappeler aussi l'évolution positive du code forestier en matière de pâturage caprin en forêt, enfin de montrer l'insertion raisonnée de l'activité pastorale dans le Plan simple de Gestion d'une propriété privée. La conclusion a été donnée par l'intervention des collectivités territoriales (Conseil général des Bouches du Rhône, Communauté du Pays d'Aix) soulignant leur intérêt et leur implication concrète dans ces démarches.

Pour en savoir plus : [secretariat@cerpam.fr](mailto:secretariat@cerpam.fr)

## Régional – Formation en pastoralisme

Comme chaque année, le CERPAM a poursuivi son activité de formation en 2011 sur des thématiques pour des publics très divers. Les thèmes ont ainsi porté sur l'organisation des activités pastorales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la valorisation des parcours par les caprins, les pratiques des bergers, le diagnostic pastoral et la tournée de fin de pâturage, l'impact de la présence de loups sur les systèmes pastoraux, le sylvopastoralisme, la contractualisation agri-environnementale, enfin la durabilité de l'élevage pastoral. Les publics mobilisés provenaient des écoles d'ingénieurs agricoles et forestiers de Clermont-Ferrand, Montpellier et Nancy, des centres de formation professionnelle agricoles dans notre région mais aussi en Ariège, enfin des organismes techniques forestiers et agricoles. Certaines de ces formations sont montées en partenariat avec nos partenaires de l'Unité Commune de Programme « Pastoralisme

méditerranéen », notamment dans la suite des actions réalisées sur la gestion des territoires embroussaillés, le sylvopastoralisme, la prédation ou encore l'élevage caprin pastoral. Une activité de formation exigeante à maintenir dans la durée, mais qui est un outil essentiel de la promotion du pastoralisme méditerranéen.

Pour en savoir plus : [secretariat@cerpam.fr](mailto:secretariat@cerpam.fr)

## Alpes-de-Haute-Provence – Vers un renouveau de l'élevage à Blieux ?

La Commune de Blieux s'étend sur une superficie totale de 5800 hectares. La population locale recensée en 2008 est de 57 habitants, soit une densité très faible de 1 habitant / km<sup>2</sup> ! Dans son ouvrage publié en 1844, *Histoire, Géographie et Statistique du département des Basses Alpes*, l'abbé Féraud notait qu'à Blieux « *le climat y est sain mais froid ; le sol est assez bon et arrosé par l'Asse qui y prend sa source* »... 167 ans après, Blieux demeure une commune tournée vers l'agriculture et le pastoralisme.



L'urbanisation y est plus que modeste, tout comme les infrastructures touristiques (un petit camping et un gîte d'étape). Le paysage charmant de cette vallée qui se ferme en cirque entre des

montagnes approchant 2000 m, s'étagent entre les prés de fauche bocagers du fond de vallée, les vieux prés en restanques sur les adrets, les landes à genêt cendré et à buis, les pins qui ne cessent de progresser, et les pelouses sur les plus hauts sommets.



Sept éleveurs sur la commune élèvent des brebis, des vaches, des chèvres, des ânes et des chevaux. Il s'y ajoute trois groupements pastoraux... dont le plus ancien du département ! Si dans l'ensemble, les surfaces pâturées sont bien entretenues, le travail que nous avons mené à la demande des éleveurs et de la commune a néanmoins mis en lumière des possibilités d'amélioration et de reconquête de surfaces considérables, par broyage mécanique sur 60 ha de bonnes landes, réouverture manuelle de 11 ha d'anciens bocages en terrasses, enfin et surtout, des éclaircies sylvopastorales dans 384 ha de résineux afin de fournir des volumes de bois très importants et améliorer considérablement le potentiel pastoral. Des opérations conditionnées aux possibilités de sortie des bois (limitation de charge à 19 tonnes de la D 21) et au regroupement foncier. Ce travail de longue haleine trouvera probablement des soutiens auprès de la Charte Forestière du Pays A3V et du Parc Naturel Régional du Verdon.

Il existe chez les éleveurs de Blieux une vraie solidarité, et une dynamique, une volonté d'entreprendre et de monter des projets. Ils en oublieraient presque que

cinq d'entre eux sont concernés à très court terme par la retraite, sans succession familiale.

Une préoccupation prioritaire pour tous les acteurs. Mais impossible n'est pas blieuxois : l'an dernier, une exploitation a trouvé un repreneur très motivé et déjà bien inséré dans le réseau local !

Pour en savoir plus : [sgole@cerpam.fr](mailto:sgole@cerpam.fr)

### **Alpes-de-Haute-Provence – une belle opération de restauration de cabane d'alpage**

Au cours de l'été 2011, une vieille cabane pastorale a été restaurée dans le vallon de Bouchiers à Saint Paul sur Ubaye. Cette opération illustre la volonté du Groupement Pastoral de Chabrières d'améliorer les conditions d'hébergement de son berger salarié. Cette cabane appartient à un propriétaire privé. Âgé de 87 ans et sans héritier, ce propriétaire ne souhaitait pas et ne pouvait pas financer cette restauration, non-éligible aux financements de la mesure 323 C. La seule possibilité pour pouvoir en bénéficier consistait à consentir une convention pluriannuelle de pâturage de 12 ans au Groupement Pastoral, utilisateur de ce quartier de pâturage en juillet.

*Avant travaux*



*Après travaux*



Par la négociation auprès de ce propriétaire, le GP a obtenu cette convention pour les 8 ha où se trouve cette cabane. Ainsi l'opération de restauration (de sauvetage !!) a pu être réalisée sous une maîtrise d'ouvrage assurée par le Groupement Elle permet au berger de ne plus coucher dans une tente durant les 3 semaines où le troupeau se trouve sur ce quartier. Cette cabane offre maintenant au berger un logement ayant les caractéristiques suivantes : au rez de chaussée, un coin cuisine de 3 m sur 4, et un espace de rangement et/ou couchage de 3 m sur 4 également. En mezzanine un espace de couchage de 4 m par 3 en sous pente. De plus, l'eau a été captée dans un torrent voisin et acheminée à l'intérieur de la cabane, avec l'installation de 400 m de tuyau. Une opération qui a nécessité l'hélicoptage de tous les matériaux et qui a coûté 30 300 €, tout en préservant le cachet du bâti ancien.

Pour en savoir plus : [dbaron@cerpam.fr](mailto:dbaron@cerpam.fr)

### **Hautes-Alpes - Les systèmes d'élevage du Buëch face à l'arrivée de loups**

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et le CERPAM ont co-encadré une étude réalisée par une stagiaire, sur les systèmes d'élevage de la vallée du Buëch face à l'arrivée de loups, afin d'évaluer les risques, les contraintes et les capacités d'adaptation de ces systèmes. L'étude, s'est déroulée au cours du printemps et de l'été auprès de 26 éleveurs de 56 communes du Sud-Ouest du département. Cette zone de moyenne montagne, regroupe 130 éleveurs ovins allaitants. Le contexte de prédation est encore peu marqué, mais la pression est en augmentation croissante. Avec deux meutes constituées en limite de la zone d'étude,

ainsi que d'autres encerclant la vallée, l'implantation définitive se profile vu la configuration du territoire : très boisé, faiblement urbanisé, riche en gibier...



Toutes les exploitations enquêtées sont vulnérables au risque d'attaques de loups, en particulier dans les parcs de pâturage boisés sans présence humaine. La sensibilité des exploitations à l'arrivée des loups dépend aussi de l'importance de l'atelier ovin, du nombre d'agnelages, de l'importance de l'allotement, de la part des parcours utilisés et du temps d'utilisation de ces derniers. Dans les élevages déjà touchés par les attaques, les éleveurs ont mis, ou tenté de mettre en place, des moyens de protection du troupeau. Les conséquences sont directes avec augmentation de la charge de travail, impact zootechnique, modification même de la structuration de l'exploitation, charge financière supplémentaire (non compensée en totalité) et conséquences psychologiques. Les stratégies envisagées sont diverses et portent essentiellement sur l'abandon de l'atelier ovin (notamment quand il ne représente pas le revenu principal), le repli pastoral afin de diminuer le risque d'exposition à la prédation, la mise en place des moyens de protection en utilisant le droit au tir d'effarouchement et/ou de prélèvement... Cependant, ces changements ont des limites. Face à

ces différentes stratégies, certaines actions semblent irréalisables à la vue des systèmes en place, ou avec des conséquences structurelles et zootechniques importantes notamment pour les systèmes spécialisés dans une zone fortement boisée.

Pour en savoir plus : [svieux@cerpam.fr](mailto:svieux@cerpam.fr)

### **Hautes-Alpes – Remise en valeur pastorale sur la commune de Sigottier**

Le Conseil général des Hautes-Alpes, dans le cadre du « développement des filières agricoles et de la réouverture des milieux », a lancé, en début d'été, un appel à projet auprès des communes du département. C'est la commune de Sigottier qui a été retenue pour « les aides à la réouverture des milieux ». Son projet porte sur la remise en valeur pastorale par le débroussaillage d'un secteur d'une vingtaine d'hectares pâturé par des ovins en parc clôturé. La partie à remettre en valeur au lieu dit « Serre Jeannot » est d'environ 6 hectares. Le montant des aides sera voté prochainement par le Conseil général. L'objectif principal est de permettre une repousse de l'herbe et ainsi de gagner des surfaces pastorales sur la commune.

Contact : [tniez@cerpam.fr](mailto:tniez@cerpam.fr)

### **Alpes-Maritimes - Le pastoralisme autour du col de la Bonette, un atout touristique**

Le col routier de la Bonette, situé à 2715 mètres d'altitude, relie la vallée de l'Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence) à celle de la Tinée (Alpes-Maritimes). Une partie de cette route patrimoniale, très fréquentée, est située en zone cœur du

Parc National du Mercantour, traversant des paysages pastoraux tout à fait emblématiques. Après un premier diagnostic réalisé en 1990 côté Alpes-Maritimes, le CERPAM en a réalisé un nouveau cette année. Cet alpage est contraignant avec 790 ha en adret, une pelouse à fétuque paniculée difficile à faire pâturer et un risque de prédation par les loups imposant un parcentage nocturne des animaux.



Mais la plus forte contrainte est la fréquentation touristique du site, avec beaucoup de randonneurs et de circulation (voitures, motos et vélos), tout au long de la route et au hameau abandonné du Camp des Fourches. Les bonnes relations du berger avec ces visiteurs toujours renouvelés sont importantes. Les contacts se passent généralement bien. Mais il faut parfois expliquer pourquoi le parcentage nocturne des animaux crée des zones visuellement dégradées... un exemple parmi tant d'autres de la nécessité de toujours mieux informer le public de la réalité et des contraintes du pastoralisme dans des paysages pastoraux fortement fréquentés.

Pour en savoir plus : [tdamey@cerpam.fr](mailto:tdamey@cerpam.fr)

### **Bouches-du-Rhône : une installation caprine laitière basée sur la traite mobile**

Les élevages caprins laitiers pastoraux sont habituellement sédentaires, les parcours s'organisant autour du siège d'exploitation qui, de façon optimale, regroupe en un même lieu bâtiment d'élevage, salle de traite et fromagerie. Mais la traite mobile peut favoriser une installation, comme celle en 2009 de deux jeunes éleveurs, Sylvain et Virginie Gillet dans les Alpilles, avec 80 chèvres du Rove. Ne disposant que de moins de 2 ha en propriété dans la plaine, ils ont pu trouver à distance 200 ha de parcours en colline mis à disposition par la commune d'Aureille et un propriétaire privé très motivé pour faciliter l'installation de jeunes éleveurs. C'est ainsi une mini-transhumance qui s'est mise en place grâce à un équipement de traite mobile. En automne-hiver, pendant la chasse, le troupeau est mené dans la plaine sur 10 ha de surfaces fourragères de bonne qualité et de friches. L'agnelage se déroule en janvier sur le siège d'exploitation qui comprend la bergerie-tunnel, la fromagerie (algeco) et le local de vente

Puis une fois la chasse fermée et les cabris capables de suivre le troupeau, le troupeau part début mars en colline à 7 km de l'exploitation. Sur le privé, les éleveurs ont installé une deuxième bergerie-tunnel et un parc de contention mobile, complétés par un quai de traite de 12 places et une machine à traire mobile à 4 faisceaux, alimentée par un groupe électrogène. Après la traite quotidienne unique du matin, un premier lavage de la machine à traire est réalisé à l'eau froide. Il faut pour cela amener un bidon d'eau ! Puis la machine à traire et le lait sont acheminés à la fromagerie, avec un 4\*4 et une remorque fabriquée par l'éleveur. L'abreuvement du troupeau est réalisé par l'acheminement d'une citerne de 2000 l tractée par tracteur, 2 fois par semaine en plein été. 100 à 120 kg de foin sont amenés et distribués par chèvre pendant les 6 mois

de colline, principalement pendant les jours de mauvais temps et au cœur de l'été. Le troupeau est gardé quotidiennement par Sylvain, Virginie s'occupe de la fabrication et de la commercialisation. Mais le mauvais état de la piste dégrade la machine à traire... il est donc prévu l'année prochaine de redescendre seulement les flexibles au siège d'exploitation, pour lavage complet, à l'aide d'une pompe à vide achetée d'occasion. Un bel exemple de la capacité d'adaptation de l'élevage pastoral et de l'inventivité de nouveaux éleveurs !

Pour en savoir plus : [sdebit@cerpam.fr](mailto:sdebit@cerpam.fr)

## **Var – Gérer l'interface entre habitations et forêt avec le pastoralisme**

La commune des Adrets de l'Esterel est située en plein cœur du massif de l'Esterel. Elle est régulièrement soumise aux risques d'incendie ; le dernier en 2003 a été circonscrit au mont Vinaigre à moins de 2 km du centre du village. La préfecture a décidé la mise en place d'un PPRIF (Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt) qui aura pour conséquence de limiter la constructibilité aux abords du village ; en effet la carte d'aléas classe en zone rouge la quasi totalité de la commune. Pour tenter de desserrer cet étau administratif, la commune a décidé de renforcer la protection du village en réalisant, au delà de la zone de débroussaillage obligatoire de 50 m à la charge des particuliers, une coupure de combustible d'interface de 100 à 150 m de large. Ce dispositif représente 56 ha auquel se rajoute les zones d'appui DFCI réalisées dans le cadre du PIDAF. C'est environ 120 ha de zones débroussaillées que doit entretenir régulièrement la commune avec des

repasses tous les 2 à 3 ans. C'est pourquoi la municipalité a sollicité le CERPAM pour étudier la faisabilité d'une installation caprine qui permettrait de diminuer la charge d'entretien et de proposer un moyen plus « écologique » dans un secteur particulièrement sensible (le massif de l'Esterel est classé)

Une convention d'appui a été signée entre la commune et le CERPAM pour la réalisation de ce projet. Il s'agit de mettre à jour et élargir une première expertise sylvopastorale réalisée en 2006 avec l'Association des communes forestières du Var. Sur cette base, après consultation de l'ONF et des propriétaires forestiers, un scénario d'installation pastorale est construit. Le CERPAM aide la commune à recruter l'éleveur, à définir le cahier des charges pour l'entretien des zones sensibles, enfin à accompagner l'éleveur et à assurer un suivi sur trois ans. Le projet avance avec la mise à l'étude d'une ferme-relais communale. Il entre en phase de faisabilité administrative et technique, avant appel aux candidats

Pour en savoir plus : [pthavaud@cerpam.fr](mailto:pthavaud@cerpam.fr)

## **Vaucluse - Pastoralisme et DFCI**

Le 18 octobre le CERPAM a organisé une visite de 2 sites exploités par des éleveurs engagés dans la mesure agri-environnementale territoriale « Coupures DFCI entretenues par l'élevage », pour des élus et techniciens du Conseil régional, du Conseil général de Vaucluse et du groupe Départemental DFCI, rassemblant la DDT, le SMDVF et le SDIS. . Etaient présents notamment M. Olivier Florens, Vice-Président du Conseil général délégué à l'environnement, et M. Charles Laugier, Conseiller régional délégué à la forêt. Cette mesure mise en

place en 2008/2009 représente à l'échelle du département 19 contrats pour environ 1350 ha engagés. (surfaces stratégiques + surfaces de renfort pastoral) grâce aux concours du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil général 84 qui ont complété l'apport financier constitué par le socle PHAE (Europe et Etat). Le montage des contrats et le suivi d'une partie d'entre eux ont été rendus possibles grâce à la convention de travail liant le Conseil Général 84 et le CERPAM.

Les éleveurs et bergers nous ont accueillis sur leur site respectif, l'unité pastorale de la Croix de Lavande sur la commune de Saint Saturnin d'Apt, et celle du Gest à Bonnieux. La journée a permis de faire le bilan de la création des sites depuis les années 1990, du contenu des contrats actuels, des difficultés rencontrées et des techniques d'entretien des surfaces. L'information des propriétaires fonciers privés a été évoquée pour mieux les impliquer dans la gestion des sites au-delà des conventions d'usage ou d'entretien. Une belle journée de terrain qui a permis de mettre en valeur l'intérêt de ces mesures contractuelles pour l'entretien des grandes coupures à objectif de DFCI, et de mieux préparer les suites à donner à cette opération.

Pour en savoir plus : [bbeylier@cerpam.fr](mailto:bbeylier@cerpam.fr)

## Communication : le site Internet du CERPAM fait peau neuve

Après 10 ans de fonctionnement, le site Internet du CERPAM laisse place à une nouvelle version. Depuis la mi-octobre, le nouveau site Internet est en ligne. Celui-ci se veut plus ergonomique et pratique. Actuellement, il présente les mêmes fonctionnalités que l'ancien site

avec quelques rafraîchissements et offre des liens et fonctions qui faciliteront l'accès à nos actualités.



Il donne également accès au blog emploi des bergers, un outil collectif précieux pour les employeurs comme les demandeurs. A l'avenir, de nouvelles thématiques vous seront présentées notamment sur le pastoralisme en Provence Alpes Côte d'Azur, sur les missions du CERPAM... Dans l'attente d'une version aboutie en 2012, nous vous invitons à le découvrir si ce n'est pas déjà fait.

Adresse du site : <http://www.cerpam.fr/>

## Problèmes de réception de cette lettre ?

Pour plus de renseignements :  
Contacter : [cerpamweb@wanadoo.fr](mailto:cerpamweb@wanadoo.fr)